

Résumé pour les citoyens

Protéger les secrets d'affaires: proposition de l'Union européenne

Quel est le problème/l'enjeu?

- Le vol de secrets d'affaires est un **problème de plus en plus répandu**. En 2013, une entreprise européenne sur quatre a fait état d'au moins un cas de vol d'informations (contre 18 % en 2012).
- Le niveau de **protection** des secrets d'affaires **varie considérablement** d'un pays à l'autre de l'UE, en raison des différences dans les législations nationales et de l'absence de notion de secrets d'affaires à l'échelle européenne.
- Le système juridique de l'UE en matière de protection des secrets d'affaires **manque de clarté** pour les utilisateurs.

Que sont les secrets d'affaires?

Il s'agit d'**informations clés** dont les entreprises, les chercheurs et les innovateurs veulent généralement préserver le caractère confidentiel – au sein de leur organisation ou de réseaux de partenaires – afin d'obtenir ou de conserver un **avantage concurrentiel**.

Globalement, ces informations sont de deux types:

- **techniques** (procédés de fabrication, recettes, composés chimiques, etc.);
- **commerciales** (listes de clients, résultats d'études de marketing, données relatives au lancement de produits, etc.).

Qu'est-ce qui va changer exactement?

La nouvelle proposition de l'UE vise à **rapprocher les législations nationales** pour garantir qu'en cas de vol ou d'acquisition (ou d'utilisation) illégale de ces informations par des concurrents, la victime:

- sera en mesure de défendre ses droits en justice;
- aura accès à des voies de recours suffisantes et comparables dans toute l'UE.

Plus précisément, la proposition:

- détermine les **solutions** possibles (les moyens d'empêcher les concurrents d'utiliser les informations volées, par ex.);
- améliore la capacité des victimes de demander **réparation**;
- établit des règles protégeant les informations confidentielles pendant la **procédure judiciaire**.

Qui en bénéficiera et comment?

- **Chacun d'entre nous**: une meilleure protection des secrets d'affaires encouragera les investissements dans la recherche et le développement et débouchera sur la création d'emplois et de nouveaux produits plus performants.
- Toutes les **entreprises**, mais plus particulièrement:
 - **les PME et les entreprises en phase de démarrage** qui, en général, dépendent de la confidentialité encore plus que les grandes entreprises;
 - les entreprises innovantes et celles spécialisées dans le **capital des connaissances** (savoir-faire, R&D et produits créatifs).

Pourquoi l'UE doit-elle intervenir?

- À l'heure actuelle, les secrets d'affaires ne sont protégés **que par les législations nationales**, qui varient fortement d'un pays à l'autre. Certains pays de l'UE n'ont aucune législation spécifique dans ce domaine.

- Cette situation **entrave le commerce** (acquisition et partage de savoir-faire et de technologies, ou octroi de licences) et la **recherche** dans l'ensemble de l'UE, ce qui rend l'innovation inutilement risquée et complexe.
- Elle **nuît également à la collaboration** entre entreprises, chercheurs et innovateurs de différents pays de l'UE.

Quand la proposition devrait-elle entrer en vigueur?

Au plus tard **dans 4 ans**, mais peut-être plus tôt en fonction de l'évolution de la procédure législative au niveau national et de l'UE.